



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Bretagne

En application de l'arrêté préfectoral du 16 mars 2015, une enquête publique portant sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Bretagne est ouverte du 14 avril au 19 mai 2015 inclus **pour une durée de 36 jours**.

Le SRCE est un schéma d'aménagement durable du territoire réalisé au titre des articles L.371-1 et suivants du code de l'environnement. Ce document-cadre élaboré conjointement par la Région Bretagne et l'Etat, en association avec un comité régional « trame verte et bleue », est un outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue.

Le siège de l'enquête est fixé à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne, Service du patrimoine naturel - Bâtiment Armorique 10 rue Maurice Fabre 35065 RENNES CEDEX.

Par décision en date du 29 janvier 2015, la présidente du Tribunal administratif de Rennes a désigné la commission d'enquête composée comme suit :

- **Présidente**  
Madame Maryvonne MARTIN, juriste
- **Membres titulaires**  
Monsieur Jean-Yves LE FLOCH, professeur des écoles en retraite, Madame Annick LIVERNEAUX, ingénieur territorial en retraite

En cas d'empêchement de Madame Maryvonne MARTIN, la présidence sera assurée par Monsieur Jean-Yves LE FLOCH, membre titulaire de la commission.

- **Membre suppléant** : Madame Catherine INGRAND, professeur agrégé en retraite. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant jusqu'au terme de la procédure

Outre le siège de l'enquête publique (DREAL Bretagne), pendant toute la durée de celle-ci, un dossier d'enquête ainsi qu'un registre dans lequel pourront être consignées les observations propositions et contre-propositions relatives au projet seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture dans les lieux désignés ci-après :

- Hôtel d'agglomération de Rennes Métropole (rez-de-chaussée «accueil droit des sols ville de Rennes »),
- dans les mairies de Saint-Malo, Redon, Fougères, Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion, , Lorient, Pontivy, Quimper, Brest, Châteaulin et Morlaix.
- Vannes (centre administratif municipal direction de l'urbanisme, 3<sup>ème</sup> étage rue Joseph Le brix)

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations propositions et contre-propositions peuvent être adressées par courrier à l'attention de Mme la Présidente de la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête à la DREAL Bretagne ou par voie électronique à l'adresse suivante : [srce.bretagne.enquete@developpement-durable.-gouv.fr](mailto:srce.bretagne.enquete@developpement-durable.-gouv.fr)

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DREAL Bretagne.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevra les observations du public qui seront consignées sur les registres ouverts à cet effet aux dates et horaires suivants:

Lieux	Jours et heures de permanences
<b>DEPARTEMENT ILLE-ET-VILAINE</b>	
<b>RENNES :</b>	
Hôtel de Rennes Métropole	Le 14 avril de 9h00 à 12h00 le 4 mai de 14h00 à 17h00
DREAL Bretagne	le 19 mai de 14h00 à 17h00
Mairie de Saint-Malo	Le 7 mai de 14h00 à 17h00

Mairie de Fougères	Le 21 avril de 9h00 à 12h00
Mairie de Redon	Le 30 avril de 14h00 à 17h00
<b>DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR</b>	
Mairie de Saint-Brieuc	Le 28 avril de 9h00 à 12h00 Le 19 mai de 14h00 à 17h00
Mairie de Lannion	Le 7 mai de 14h00 à 17h00
Mairie de Guingamp	Le 28 avril de 14h00 à 17h00
Mairie de Dinan	Le 7 mai de 9h00 à 12h00
<b>DEPARTEMENT DU MORBIHAN</b>	
Mairie de Vannes (centre administratif municipal-direction de l'urbanisme 3 <sup>ème</sup> étage)	Le 15 avril de 9h00 à 12h00 Le 19 mai de 14h00 à 17h00
Mairie de Lorient	Le 23 avril de 14h00 à 17h00
Mairie de Pontivy	Le 5 mai de 14h00 à 17h00
<b>DEPARTEMENT DU FINISTERE</b>	
Mairie de Quimper	Le 14 avril de 14h00 à 17h00 Le 18 mai de 14h00 à 17h00
Mairie de Brest	Le 21 avril de 14h00 à 17h00
Mairie de Châteaulin	Le 5 mai de 9h00 à 12h00
Mairie de Morlaix	Le 13 mai de 9h00 à 12h00

Le dossier d'enquête est téléchargeable sur le site dédié à la trame verte et bleue et au Schéma Régional de Cohérence Écologique de Bretagne à l'adresse suivante [www.tvb-bretagne.fr](http://www.tvb-bretagne.fr)

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est : DREAL Bretagne / Aude Pelichet, chargée de mission biodiversité tel : 02 99 33 43 02 courriel : [aude.pelichet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:aude.pelichet@developpement-durable.gouv.fr)

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le préfet de la région Bretagne adressera copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête aux préfets des départements de la région Bretagne et aux maires des communes désignées comme lieux d'enquête pour être, sans délai, tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Ces documents seront également consultables sur le site internet des 4 préfectures de département, de la préfecture de Région et de la DREAL Bretagne.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SRCE de la région Bretagne éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera soumis à délibération du conseil régional de Bretagne et adopté par arrêté du préfet de la Région Bretagne.

Rennes, le 18 MARS 2015

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général



Patricia FAURE